

Paris, le 21 février 2017

Démarchage téléphonique et numéros surtaxés, une embellie à l'horizon ?

L'AFOC salue l'activité de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) en matière de lutte contre les sollicitations téléphoniques non désirées et les fraudes aux numéros surtaxés, conduisant à des sanctions à l'encontre de 50 entreprises pour non respect du dispositif Bloctel et à 18 procès-verbaux à l'encontre d'opérateurs de numéros surtaxés.

En effet, de nombreux adhérents saisissent notre association de cas de sollicitations téléphoniques non désirées ou de cas de fraudes via des numéros surtaxés, ces derniers engendrant souvent un préjudice financier important pour les consommateurs.

Ces pratiques délictueuses, qui ont pu ces dernières années, trouver un terreau fertile dans la dématérialisation et la numérisation de l'économie, appellent à une vigilance de tous et à un engagement important des pouvoirs publics pour faire cesser ces pratiques qui nuisent à l'ensemble des consommateurs.

C'est pourquoi l'AFOC demande au Ministère de l'Economie et aux services de la DGCCRF de poursuivre leur contrôle sur ce secteur.

La Secrétaire générale



Martine DEROBERT